

DIGRAIN FOURMI POWDRE

Poudre insecticide pour la destruction des fourmis et autres insectes rampants

Composition

Perméthrine (CAS N°52645-53-1) 0,5%

Mode d'action

Digrain Fourmi Poudre est préconisé pour lutter contre les fourmis et autres insectes rampants tels que les blattes, lépismes, puces, scolopendres etc.

Digrain Fourmi Poudre associe une action choc et une action rémanente. En effet, les insectes qui entrent en contact avec la poudre sont abattus très rapidement et les surfaces traitées restent protégées durablement. Effet rapide mais qui laisse néanmoins le temps aux fourmis de contaminer toute la fourmilière : destruction totale en quelques heures.

Application et dose d'emploi

Saupoudrer avec la boîte poudreuse les endroits fréquentés par les insectes visés : pourtour des locaux et des fourmilières, fissures de passage etc.

Il est également judicieux de faire des barrages sur le passage des fourmis en repérant les endroits d'entrée dans les habitations.

Dose d'emploi conseillée : 20 grammes de poudre par m².



Référence & Conditionnement

Réf I1037 : Pot de 200g

Précautions particulières

Utiliser les insecticides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter la fiche de données de sécurité, disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr. Prendre toutes les précautions pour que les courants d'air ne transportent pas la poudre sur de la nourriture ou tout autre endroit non visé par le traitement. Conserver dans l'emballage d'origine, dans un endroit sec et frais. Ne pas réutiliser l'emballage. Ne pas utiliser le Digrain Fourmi Poudre pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé. Eliminer le produit et son emballage conformément à la réglementation nationale en vigueur (en déchetterie ou via une filière de collecte des déchets dangereux). Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche. Dangereux, respecter les précautions d'emploi.